

## **Séance ordinaire du 5 février 2013**

### **Article 2**

Dispense de lecture et approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 janvier 2013 ajournée au 29 janvier 2013

---

## Projet de résolution

**Résolution #CC12/13-01-...**

**DISPENSE DE LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE  
ORDINAIRE DU 15 JANVIER 2013 AJOURNÉE AU 29 JANVIER 2013**

---

**ATTENDU** l'article 170 de la Loi sur l'instruction publique;

**ATTENDU QUE** le texte du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires du 15 janvier 2013 ajournée au 29 janvier 2013, a été remis aux commissaires le jeudi 31 janvier 2013.

**SUR PROPOSITION DE .....**, il est résolu.....

De dispenser le secrétaire général de faire lecture dudit procès-verbal.

**PROVINCE DE QUÉBEC  
CONSEIL DES COMMISSAIRES  
DE LA COMMISSION SCOLAIRE  
MARGUERITE-BOURGEOYS**

**Séance ordinaire  
Ce 15 janvier 2013  
À 19 heures**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys, tenue au siège social, 1100, boulevard de la Côte-Vertu, Arrondissement Saint-Laurent, **CE 15<sup>e</sup> JOUR DE JANVIER DEUX MILLE TREIZE À DIX-NEUF HEURES**, à laquelle sont présents : monsieur Guy Allard; madame Sarita Benchimol; madame Marie-Josée Boivin (arrivée à 20 heures); monsieur Jean-Marc Crête; monsieur Claude Cuillierier; monsieur Jean-Guy D'Amour; monsieur Guylain Desnoyers; madame Sonia Gagné-Lalonde; madame Taki Kérimian; madame Abi Koné; monsieur Pierre Labrosse; madame Diane Lamarche-Venne, présidente; monsieur André Larichelière; madame Suzanne Marceau, vice-présidente; madame Catherine Ménard; madame Nathalie Morin; madame Denise Rochefort; monsieur Marc Touchette (arrivé à 21 h 25); monsieur Gilbert Vachon; madame Monique Vallée, tous commissaires élus formant quorum; ainsi que monsieur Ghislain Laporte, commissaire représentant le comité de parents, ordre d'enseignement primaire (arrivé à 19 h 22) et madame Jocelyne Bénard, commissaire représentant le comité de parents, ordre d'enseignement secondaire.

Assistaient également à la séance : monsieur Yves Sylvain, directeur général; maître Marie Josée Villeneuve, secrétaire générale par intérim.

Étaient aussi présents : monsieur Jean-Pierre Bédard, directeur général adjoint, réseau A; monsieur Richard Guillemette, directeur général adjoint, réseau B; monsieur Dominic Bertrand, directeur général adjoint, réseau C; madame Louise Gaudreault, directrice générale adjointe, réseau D et centres de formation générale pour adultes; monsieur Ayaz Poundja, directeur, service des ressources matérielles; monsieur Michel Laplante, directeur, services des ressources éducatives; monsieur Stéphane Bergeron, directeur adjoint, service des ressources financières; monsieur Alain Gaudet, directeur adjoint, service des ressources financières; monsieur Jean-Michel Nahas, coordonnateur, Bureau des communications et des relations de presse; madame Marie-France Dion, coordonnatrice, secrétariat général; madame Geneviève Hotte, directrice, service de la planification stratégique, de la vérification interne et de l'organisation scolaire; madame Carole Vinet, agente de liaison auprès du Conseil des commissaires.

**Ouverture de la  
séance**

Madame la présidente déclare la séance ouverte.

Elle profite de cette occasion pour présenter monsieur Dominic Bertrand, directeur général adjoint du Réseau C et madame Carole Vinet, agente de liaison auprès du Conseil des commissaires.

Adoption de  
l'ordre du jour

CC12/13-01-084

**SUR PROPOSITION DE** monsieur Jean-Guy D'Amour, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour, tel qu'ainsi modifié :

- Après avoir déplacé le point 10 F) « Présentation des divers projets développés par Vision Diversité à travers les écoles de la CSMB (**Information verbale**) (**Invitée : Mme Aida Kamar**) » au point 5.1 A) de la rubrique **SERVICES ÉDUCATIFS – Secteur des jeunes** (à la demande de madame Diane Lamarche-Venne);
- Après avoir déplacé le point 10 E) « Capsule d'internationalisation – Mission au Nouveau-Brunswick (2<sup>e</sup> partie – Compte-rendu de la visite présenté par M. André Larichelière, commissaire) » au point 5.1 B) de la rubrique **SERVICES ÉDUCATIFS – Secteur des jeunes** (à la demande de monsieur André Larichelière);

#### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

##### **1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

##### **2. DISPENSE DE LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 DÉCEMBRE 2012**

##### **3. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL**

##### **4. CORRESPONDANCE**

- A) Correspondance en date du 7 janvier 2013

<b>PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC</b>
---------------------------------------

##### **5. SERVICES ÉDUCATIFS**

###### **5.1 Secteur des jeunes**

- A) Présentation des divers projets développés par Vision Diversité à travers les écoles de la CSMB (**Information verbale**) (**Invitée : Mme Aida Kamar**)
- B) Capsule d'internationalisation – Mission au Nouveau-Brunswick (2<sup>e</sup> partie – Compte-rendu de la visite présenté par M. André Larichelière, commissaire)

###### **5.2 Secteur des adultes et de la formation professionnelle**

##### **6. SERVICES ADMINISTRATIFS**

###### **6.1 Ressources humaines**

###### **6.2 Ressources financières et ressources informatiques**

- A) Document « Objectifs, principes et critères de répartition des allocations entre les établissements et pour la détermination des besoins de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys » pour les années scolaires 2011-2012, 2012-2013 et 2013-2014, pour entrer en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2013 – Projet pour consultation

- B) Choix d'une firme de vérification externe pour les exercices financiers 2012-2013, 2013-2014, 2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017
- C) Nomination d'une firme de vérification externe pour les exercices financiers 2012-2013, 2013-2014, 2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017

### **6.3 Ressources matérielles**

## **7. SECRETARIAT GÉNÉRAL**

- A) Rapport du comité – Demande de révision no 234 (art. 9, LIP) (**Confidentiel**)
- B) Exemption de souscription au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec
- C) Nomination du responsable de l'observation des règles contractuelles

## **8. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

### **8.1 Organisation scolaire**

### **8.2 Planification stratégique**

### **8.3 Vérification interne et reddition de compte**

### **8.4 Communications**

### **8.5 Mesures d'urgence**

## **9. TRANSPORT SCOLAIRE**

<b>20 h 30 – Pause (15 minutes)</b>
-------------------------------------

## **10. RAPPORTS – DÉLÉGATIONS ET REPRÉSENTATIONS**

- A) Délégués au CGTSIM
- B) Délégués à la FCSQ
- C) Délégués à l'ACELF
- D) Procès-verbal du Comité exécutif du 13 novembre 2012
- E) Déplacé
- F) Déplacé

## **11. GÉNÉRALITÉ**

- A) Information de la présidence
- B) Information du directeur général
  - Sécurité dans les écoles de la CSMB
  - Mise en œuvre de la répartition des RÉTAC aux directions générales adjointes
- C) Rapport sur les délégations de pouvoirs du directeur général pour la période du 27 novembre 2012 au 7 janvier 2013

## **12. QUESTIONS DIVERSES**

## **13. INFORMATION**

- A) La dictée PGL pour 2012-2013
- B) Campagne de sécurité dans le transport scolaire 2013

## **14. AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA SÉANCE PROPOSITION ADOPTÉE.**

**Dispense de  
lecture par le  
secrétaire général**

**CC12/13-01-085**

**ATTENDU** l'article 170 de la Loi sur l'instruction publique;

**ATTENDU QUE** le texte du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 décembre 2012, a été remis aux commissaires le jeudi 17 janvier 2013;

**SUR PROPOSITION DE** monsieur Jean-Marc Crête, il est résolu à l'unanimité de dispenser la secrétaire générale par intérim de faire lecture du procès-verbal.  
**PROPOSITION ADOPTÉE.**

**Approbation du  
procès-verbal de  
la séance  
ordinaire du 4  
décembre 2012**

**CC12/13-01-086**

**SUR PROPOSITION DE** monsieur Jean-Marc Crête, il est résolu à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 décembre 2012, tel que déposé.  
**PROPOSITION ADOPTÉE.**

**Affaires découlant  
du procès-verbal**

Madame Jocelyne Bénard s'informe à savoir si la CSMB a reçu des précisions au sujet de sa demande qui est mentionnée en page 83 du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 décembre 2012.

Madame Diane Lamarche-Venne répond que, oui, la CSMB a bien reçu une réponse de la part de Sport étudiant du Lac Saint-Louis mais que la réponse n'était pas assez précise. Une liste précise des écoles sera présentée à la séance du 5 février 2013.

**Correspondance**

Les commissaires posent leurs questions.

**Période de  
question du  
public**

1. Madame Joanne Bonnici, parent d'un élève de l'école Notre-Dame-des-Rapides et résidant sur l'avenue Vachon, mentionne que les familles de cette avenue résident très près de l'école Des Découvreurs, mais que cette école n'est pas l'école de quartier.

Elle mentionne que les parents de cette avenue n'ont pas été convoqués à la consultation pour les bassins. Elle a donc pris l'initiative de consulter les parents concernés et les membres de 31 familles sur 37 se sont prononcés en faveur de la fréquentation de l'école Des Découvreurs pour leurs enfants, tant que les élèves du 3<sup>e</sup> cycle, qui fréquentent actuellement Notre-dame-des-Rapides ne soient pas pénalisés. Elle présente le résultat de sa consultation.

Madame Diane Lamarche-Venne mentionne qu'il y a eu plusieurs conversations entre Madame Bonnici et madame Geneviève Hotte. Madame Hotte lui a bien expliqué que la consultation avait déjà été menée et qu'un changement

n'était pas possible pour cette année. Comme le bassin de l'école Notre-dame-des-Rapides n'a pas été modifié, les parents n'ont pas été consultés.

Madame Lamarche-Venne mentionne que les parents pourraient faire une demande de choix d'école et qu'il y a de la place à l'école Des Découvreurs. L'année prochaine, la CSMB pourrait voir s'il est possible d'accommoder les familles concernées.

Monsieur Yves Sylvain complète l'information.

2. Madame Nathalie Leroux, mère d'un élève de 5<sup>e</sup> année à l'école Notre-Dame-des-Rapides, résidant également sur l'avenue Vachon explique, quant à elle, qu'elle n'est pas du tout intéressée par le changement d'école proposé par ses voisins et que l'école Notre-Dame-des-Rapides est aussi très proche de sa résidence.

**Présentation des divers projets développés par Vision Diversité à travers les écoles de la CSMB**

Madame Aida Kamar fait le point sur ce qui a été fait jusqu'à maintenant et présente les différentes étapes à venir de la démarche de Vision diversité.

**Capsule d'internationalisation – Mission au Nouveau-Brunswick (2<sup>e</sup> partie – Compte-rendu de la visite présenté par M. André Larichelière, commissaire)**

Monsieur André Larichelière présente son compte rendu de la Mission au Nouveau-Brunswick.

**Mme Boivin prend son siège**

ADVENANT 20 heures, madame Marie-Josée Boivin prend son siège.

**Document « Objectifs, principes et critères de répartition des allocations entre les établissements et pour la détermination des besoins de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys » pour les années**

*Documents déposés :*

- A) Sommaire;*
- B) Document "Objectifs, principes et critères de répartition des allocations entre les établissements et pour la détermination des besoins de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys" pour les années scolaires 2011-2012, 2012-2013 et 2013-2014, pour entrer en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2013;*
- C) Amendement proposé déposé le 9 janvier 2013.*

**ATTENDU** le plan triennal sur les "Objectifs, principes et critères de répartition des allocations entre les établissements et pour la détermination des besoins de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys" pour les années scolaires 2011-2012, 2012-2013 et 2013-2014 est déposé pour consultation;

scolaires 2011-  
2012, 2012-2013  
et 2013-2014,  
pour entrer en  
vigueur à compter  
du 1<sup>er</sup> juillet 2013  
– Projet pour  
consultation

CC12/13-01-087

**ATTENDU QUE** l'article 275 de la Loi sur l'instruction publique indique que la Commission scolaire doit rendre publics les objectifs et les principes de répartition des subventions, du produit de la taxe scolaire et des autres revenus entre ses établissements et les critères afférents à ces objectifs et principes, ainsi que les objectifs, les principes et les critères qui ont servi à déterminer le montant qu'elle retient pour ses besoins et ceux des comités de la Commission scolaire;

**ATTENDU** la consultation auprès du Comité de parents et des conseils d'établissement prévue aux articles 193 (9) et 275 de la Loi sur l'instruction publique;

**ATTENDU** la recommandation de la directrice du Service des ressources financières et de la direction générale;

**ATTENDU** la recommandation du Comité de vérification – Finances et organisation scolaire;

**SUR PROPOSITION DE** monsieur Jean-Guy D'Amour, il est résolu à l'unanimité :

Que la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys soumette à la consultation des comités central et régionaux de parents ainsi que des conseils d'établissement, le document intitulé "*Objectifs, principes et critères de répartition des allocations entre les établissements et pour la détermination des besoins de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys*" pour les années scolaires 2011-2012, 2012-2013 et 2013-2014 et de fixer le retour de consultation au 7 mars 2013.

**PROPOSITION ADOPTÉE.**

Choix d'une firme  
de vérification  
externe pour les  
exercices  
financiers 2012-  
2013, 2013-2014,  
2014-2015, 2015-  
2016 et 2016-  
2017

*Documents déposés :*

- A) *Sommaire;*
- B) *Sommaire des évaluations qualitatives et monétaires;*
- C) *Bordereau de prix de la firme Brunet Roy Dubé CA, senclr;*
- D) *Bordereau de prix de la firme Raymond Chabot Grant Toronto;*
- E) *Bordereau de prix de la firme Samson Bélair / Deloitte & Touche.*

Les commissaires posent leurs questions au sujet de la firme retenue.

Monsieur Bergeron répond. Il indique les différents éléments qui étaient demandés pour s'assurer de la compétence et la probité des soumissionnaires.

Monsieur Jean-Marc Crête souhaite, pour sa part, indiquer comment s'est déroulé le comité de sélection et les différentes observations qui en sont ressorties.



CC12/13-01-088

**ATTENDU QU'**en vertu de la Loi sur les contrats des organismes publics, la Commission scolaire doit, afin de nommer ledit vérificateur externe, procéder à un appel d'offres public;

**ATTENDU** l'appel d'offres public publié le 22 novembre 2012, pour l'obtention de services d'un vérificateur externe;

**ATTENDU** l'évaluation qualitative réalisée par le Comité de sélection le 10 janvier 2013 des offres de services reçues;

**ATTENDU** la recommandation du Comité de sélection;

**SUR PROPOSITION DE** madame Sonia Gagné-Lalonde, il est résolu à l'unanimité :

Que la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys octroi le contrat de vérification externe à la firme Brunet Roy Dubé CA, sencrl, pour les exercices 2012-2013 à 2014-2015, avec la possibilité de renouveler le mandat annuellement pour les années 2015-2016 et 2016-2017, selon les termes de l'offre de services du 10 janvier 2013.

**PROPOSITION ADOPTÉE.**

**Nomination d'une  
firme de  
vérification  
externe pour les  
exercices  
financiers 2012-  
2013, 2013-2014,  
2014-2015, 2015-  
2016 et 2016-  
2017**

CC12/13-01-089

**ATTENDU QUE** la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys doit, selon l'article 284 de la Loi sur l'instruction publique, nommer un vérificateur externe pour produire un rapport de vérification sur les opérations financières de la Commission scolaire;

**ATTENDU** les résultats de l'appel d'offres public publié le 22 novembre 2012;

**ATTENDU** l'octroi du contrat de vérification à la firme Brunet Roy Dubé CA, sencrl, pour les années 2012-2013 à 2015-2016 avec la possibilité de renouveler le mandat annuellement pour les années 2015-2016 et 2016-2017;

**SUR PROPOSITION DE** madame Sonia Gagné-Lalonde, il est résolu à l'unanimité :

De nommer la firme Brunet Roy Dubé CA, sencrl, afin de réaliser les mandats de vérification selon les exigences ministérielles soient pour les exercices se terminant le 31 mars 2013 et le 30 juin 2013.

**PROPOSITION ADOPTÉE.**

**Huis clos**

CC12/13-01-090

ADVENANT 20 h 20, **SUR PROPOSITION DE** monsieur Jean-Marc Crête, il est résolu à l'unanimité que les commissaires siègent à huis clos.

**PROPOSITION ADOPTÉE.**

Retour en séance  
délibérante

CC12/13-01-091

Rapport du  
comité –  
Demande de  
révision no 234  
(art. 9, LIP)

CC12/13-01-092

Exemption de  
souscription au  
Fonds  
d'assurance  
responsabilité  
professionnelle  
du Barreau du  
Québec

CC12/13-01-093

ADVENANT 21 h 17, **SUR PROPOSITION DE** madame Suzanne Marceau, il est résolu à l'unanimité que les commissaires siègent de nouveau en séance délibérante.  
**PROPOSITION ADOPTÉE.**

*Document déposé :*

*A) Rapport du Comité rédigé par monsieur Jean Lagacé*

**ATTENDU** la demande de révision de décision de D. C.;

**ATTENDU** les dispositions des articles 9 et 12 de la Loi sur l'instruction publique;

**ATTENDU QUE** cette démarche a été jugée recevable par M<sup>e</sup> Marie-Josée Villeneuve, secrétaire générale par intérim de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys;

**ATTENDU** la formation du Comité de révision par M<sup>e</sup> Marie-Josée Villeneuve;

**ATTENDU QUE** ce Comité de révision a siégé et qu'il a entendu les représentations des parties à la cause;

**ATTENDU** la recommandation unanime du Comité de révision;

**SUR PROPOSITION DE** madame Monique Vallée, il est résolu à l'unanimité :

De maintenir la décision prise par le Centre de formation professionnelle de Lachine, à l'effet de suspendre l'élève D.C.

**PROPOSITION ADOPTÉE.**

**ATTENDU** l'instauration du Régime de gestion des risques (ci-après « R.G.R. ) du *Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal*, conformément à l'article 431 de la Loi sur l'instruction publique (c. I-13.3);

**ATTENDU QUE** sous réserve des exclusions, limites et franchises prévues au R.G.R., celui-ci vise à assurer notamment la défense des avocats et avocates de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys, lors de réclamation ou poursuite en dommages-intérêts, alléguant des actes fautifs commis dans le cadre des services professionnels, et indemniser les réclamants aux lieu et place de ses employés lorsque la responsabilité civile de ces derniers est établie, sauf en cas de faute lourde ou intentionnelle de ses professionnels;

**ATTENDU QUE** les avocats et avocates dûment inscrits au Tableau de l'Ordre du Barreau du Québec doivent souscrire au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec, conformément au *Règlement sur la souscription obligatoire au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec (R.R.Q., B-1, r. 12.01)*;

**ATTENDU** l'application de l'article 2.7 du *Règlement sur la souscription obligatoire au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec*, permettant aux avocats et avocates à l'emploi et au service exclusif d'une commission scolaire d'être exemptés de souscrire au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec;

**ATTENDU QUE** l'avocate suivante est à l'emploi de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys :

- Me Claudine Cormier

**SUR PROPOSITION DE** madame Diane Lamarche-Venne, il est résolu à l'unanimité :

Que suite à une demande d'exemption par l'avocate ci-avant mentionnée de souscrire au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec, la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys s'engage à se porter garante, à prendre fait et cause et à répondre financièrement des conséquences de toute erreur ou omission de l'avocate ci-avant mentionnée, dans l'exercice de ses fonctions, et ce, tel que le prévoit le Régime de gestion des risques du *Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal*.

**PROPOSITION ADOPTÉE.**

**Nomination du  
responsable de  
l'observation des  
règles  
contractuelles**

**CC12/13-01-094**

Documents déposés :

- A) Sommaire;
- B) Extrait de la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics;
- C) Faits saillants – Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics;
- D) Lettre de monsieur Yves Ouellet, Secrétariat du Conseil du trésor, 20 décembre 2012.

**ATTENDU** l'entrée en vigueur, le 7 décembre 2012, de la *Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics*, laquelle apporte plusieurs modifications à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP);

**ATTENDU** l'ajout des articles 21.0.1 et 21.0.2 à la LCOP, lesquels prévoient l'obligation pour le dirigeant d'un organisme public de désigner un responsable de l'observation des règles contractuelles;

**ATTENDU QUE** le responsable de l'observation des règles contractuelles aura notamment pour fonction de veiller à l'application des règles contractuelles et de formuler des recommandations quant à leur application;

**ATTENDU** la nécessité de désigner une personne complètement indépendante du processus d'octroi de contrats de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys afin d'assurer une meilleure objectivité dans l'exercice de cette fonction;

**ATTENDU** toutefois l'importance pour la personne désignée d'avoir une bonne connaissance des règlements et politiques en vigueur à la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys en matière d'octroi et de gestion de contrats;

**ATTENDU** l'importance également de désigner une personne ayant l'autorité fonctionnelle nécessaire pour remplir les fonctions du responsable de l'observation des règles contractuelles;

**ATTENDU** la recommandation du directeur général;

**SUR PROPOSITION DE** madame Abi Koné, il est résolu à l'unanimité :

De désigner Mme Dominique Bégin, régisseuse au secteur de la vérification interne, comme responsable de l'observation des règles contractuelles.

**PROPOSITION ADOPTÉE.**

**M. Touchette**  
prend son siège

ADVENANT 21 h 25, monsieur Marc Touchette prend son siège.

**MM. Laporte et**  
**Cuillerier quittent**  
la séance

ADVENANT 21 h 25, messieurs Ghislain Laporte et Claude Cuillerier quittent la séance.

**Délégués au**  
**CGTSIM**

Les commissaires n'ont rien de particulier à signaler.

**Délégués à la**  
**FCSQ**

Madame Diane Lamarche-Venne mentionne que le Congrès du printemps se tiendra à Montréal et que la CSMB sera impliquée dans l'animation.

Elle fait le point sur les différentes choses à venir.

**Délégués à**  
**l'ACELF**

Madame Taki Kérimian annonce les 3 semaines de la francophonie qui s'en viennent. Les établissements recevront l'information nécessaire pour leur participation.

Elle présente également les autres faits saillants concernant l'ACELF.

**Procès-verbal du**  
**Comité exécutif**  
**du 13 novembre**  
**2012**

Les commissaires n'ont rien de particulier à signaler.

**Information de la  
présidence**

Madame Diane Lamarche-Venne désire faire une correction au rapport. Elle mentionne que c'est madame Monique Vallée qui était présente au Plan LaSallois.

Elle demande également d'ajouter l'inauguration d'une exposition au Musée des artisans du Québec, le 20 décembre 2012.

Les commissaires posent leurs questions et émettent leurs commentaires.

Madame Lamarche-Venne informe ses collègues de la démission de monsieur André Danis à titre de commissaire.

Elle lance un appel à tous afin de trouver des candidatures.

Le Conseil des commissaires devra ajourner la présente séance au 29 janvier 2013 afin de pouvoir adopter une résolution pour consulter le comité central de parents sur la candidature proposée. Le comité central de parents se réunira le 31 janvier. Le candidat ou la candidate retenu devra être nommé comme commissaire à la séance ordinaire du Conseil des commissaires du 5 février 2013.

Il est convenu qu'un appel de candidature soit publié dans les journaux du territoire de la CSMB.

**Information du  
directeur général**

**Sécurité dans les  
écoles de la CSMB**

Monsieur Yves Sylvain fait le point sur les différentes démarches entreprises relativement aux mesures d'urgence dans la foulée des événements de Newtown. Il informe également les membres du Conseil des commissaires du projet d'installation de caméras vidéo.

Le dossier complet sera présenté à la séance ordinaire du Conseil des commissaires du 5 février prochain.

Il tient à rappeler les consignes de sécurité qui sont donnés dans les établissements.

Une formation sera également offerte, le 29 janvier 2013 aux directions d'établissements, par les policiers du SPVM, sur la présence d'intrus.

**M. Crête quitte la  
séance**

ADVENANT 22 h 05, monsieur Jean-Marc Crête quitte la séance.

Un contrôle de qualité quant aux plans e mesure d'urgence a été demandé à madame Suzanne Marcotte et devra être remis au plus tard le 31 mai 2013, pour chacun des établissements.

Mme Bénard  
quitte la séance

ADVENANT 22 h 10, madame Jocelyne Bénard  
quitte la séance.

M. Vachon quitte  
la séance

ADVENANT 22 h 15, monsieur Gilbert vachon  
quitte la séance.

Mise en œuvre de  
la répartition des  
RÉTAC aux  
directions  
générales  
adjointes

Monsieur Yves Sylvain fait état de la situation  
concernant les directions adjointes du service des ressources  
éducatives. Chacune des directions adjointes continuera de  
travailler avec la même direction générale adjointe, selon la  
répartition des RÉTAQ.

Rapport sur les  
délégations de  
pouvoirs du  
directeur général  
pour la période du  
27 novembre  
2012 au 7 janvier  
2013

Les commissaires n'ont rien de particulier à  
signaler.

Monsieur Guylain Desnoyers demande où en  
sont les demandes de financement faites au MELS pour les  
différents agrandissements.

Monsieur Yves Sylvain répond.

Ajournement de  
la séance

ADVENANT 22 h 25, monsieur Guylain  
Desnoyers propose l'ajournement de la séance au mardi 29 janvier  
2013, à 19 heures.

CC12/13-01-095

**PROPOSITION ADOPTÉE.**

Ajournement du  
29.01.2013

ADVENANT **CE MARDI 29<sup>e</sup> JOUR DE  
JANVIER DEUX MILLE TREIZE À DIX-NEUF HEURES**, la  
séance du 15 janvier 2013 se poursuit, au terme de son  
ajournement. La séance se tient au 1100, boulevard de la Côte-  
Vertu, Arrondissement Saint-Laurent, à laquelle sont présents :  
monsieur Guy Allard; madame Sarita Benchimol; monsieur Jean-  
Marc Crête; monsieur Jean-Guy D'Amour; monsieur Guylain  
Desnoyers; madame Sonia Gagné-Lalonde; madame Taki  
Kérimian; madame Abi Koné; madame Diane Lamarche-Venne,  
présidente; monsieur André Larichelière; madame Suzanne  
Marceau, vice-présidente; madame Catherine Ménard; madame  
Nathalie Morin; madame Denise Rochefort; monsieur Gilbert  
Vachon; madame Monique Vallée, tous commissaires élus formant  
quorum; ainsi que monsieur Ghislain Laporte, commissaire  
représentant le comité de parents, ordre d'enseignement primaire  
et madame Jocelyne Bénard, commissaire représentant le comité  
de parents, ordre d'enseignement secondaire.

Étaient absents : madame Marie-Josée Boivin;  
monsieur Claude Cuillerier; monsieur Pierre Labrosse; monsieur  
Marc Touchette.

Assistaient également à la séance : monsieur  
Yves Sylvain, directeur général; maître Marie Josée Villeneuve,  
secrétaire générale par intérim.

Étaient aussi présents : monsieur Jean-Pierre  
Bédard, directeur général adjoint, réseau A; monsieur Richard  
Guillemette, directeur général adjoint, réseau B; monsieur Dominic  
Bertrand, directrice générale adjointe, réseau C; madame Louise  
Gaudreault, directrice générale adjointe, réseau D et centres de  
formation générale pour adultes; madame Carole Vinet, agente de  
liaison auprès du Conseil des commissaires.

**Ouverture de la  
séance**

Madame la présidente déclare la séance  
ouverte.

**Adoption de  
l'ordre du jour**

**SUR PROPOSITION DE** madame Sonia  
Gagné-Lalonde, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour,  
tel que déposé :

**CC12/13-01-096**

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

2. ...

3. ...

**4. CORRESPONDANCE**

**PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

**5. SERVICES ÉDUCATIFS**

**5.1 Secteur des jeunes**

**5.2 Secteur des adultes et de la formation professionnelle**

**6. SERVICES ADMINISTRATIFS**

**6.1 Ressources humaines**

**6.2 Ressources financières et ressources informatiques**

**6.3 Ressources matérielles**

**7. SECRETARIAT GÉNÉRAL**

A) ...

B) ...

C) ...

D) Remplacement du commissaire de la circonscription no 13  
(Dorval/L'Île-Dorval/Lachine - Ouest) – Adoption pour  
consultation (art. 199, Loi sur les élections scolaires - LES)  
**(Document déposé séance tenante.)**

**8. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**8.1 Organisation scolaire**

**8.2 Planification stratégique**

**8.3 Vérification interne et reddition de compte**

**8.4 Communications**

**8.5 Mesures d'urgence**

**9. TRANSPORT SCOLAIRE**

20 h 30 – Pause (15 minutes)

**10. RAPPORTS – DÉLÉGATIONS ET REPRÉSENTATIONS**

- A) ...
- B) ...
- C) ...
- D) ...
- E) ...

**11. GÉNÉRALITÉ**

- A) ...
- B) ...
- C) ...

**12. QUESTIONS DIVERSES**

**13. INFORMATION**

**14. AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA SÉANCE  
PROPOSITION ADOPTÉE.**

**Correspondance**

**Remplacement du  
commissaire de la  
circonscription  
no 13  
(Dorval/L'Île-  
Dorval/Lachine -  
Ouest) – Adoption  
pour consultation  
(art.199, *Loi sur  
les élections  
scolaires* - LES)**

*Documents déposés :*

- A) *Sommaire*
- B) *Loi reportant la date de l'élection scolaire générale*
- C) *Article 199 Loi sur les élections scolaires*
- D) *Extrait des Procédures de Régie interne du Conseil des commissaires*

Madame Jocelyne Bénard tient à souligner le processus démocratique qui a été choisi par le Conseil pour désigner le candidat.

Madame Diane Lamarche-Venne explique la manière dont le vote sera fait.

En plus de M<sup>e</sup> Marie-Josée Villeneuve, les directions générales adjointes désignées pour compter les votes sont monsieur Jean-Pierre Bédard et madame Louise Gaudreault.



Le vote est effectué conformément à la Procédure de Régie interne du Conseil des commissaires.

L'on procède au 1<sup>er</sup> tour de vote entre les 4 candidats.

Les résultats du vote sont les suivants :

VOTES POUR monsieur Denis Brousseau : 8

VOTES POUR monsieur Jean-François Leroux : 6

VOTES POUR madame Nathalie Petrachuk : 1

VOTES POUR monsieur Bernard Downs : 1

Étant donné l'égalité des votes entre les candidats ayant obtenu le moins de voix, l'on procède à un 2<sup>e</sup> tour de vote afin de déterminer celui ou celle qui passera au tour suivant.

Les résultats du vote sont les suivants :

VOTES POUR madame Nathalie Petrachuk : 8

VOTES POUR monsieur Bernard Downs : 5

VOTES ANNULÉS : 3

L'on procède au 3<sup>e</sup> tour de vote entre les candidats restant.

Les résultats du vote sont les suivants :

VOTES POUR monsieur Denis Brosseau : 9

VOTES POUR monsieur Jean-François Leroux : 6

VOTES POUR madame Nathalie Petrachuk : 1

Monsieur Denis Brosseau obtient donc la majorité des votes.

CC12/13-01-097

**ATTENDU** la démission de monsieur André Danis, commissaire de la circonscription Dorval/l'Île-Dorval/Lachine - Ouest;

**ATTENDU** les dispositions de l'article 2 de la *Loi reportant la date de l'élection scolaire générale de novembre 2011* (chapitre 16 des Lois du Québec 2010);

**ATTENDU** les dispositions de l'article 199 de la *Loi sur les élections scolaires* (LES);

**ATTENDU QU'**en vertu desdites dispositions, le Conseil des commissaires doit, dans les trente (30) jours de la vacance, combler le poste en nommant une personne répondant aux qualités requises pour être commissaire, après consultation du comité central de parents;

**ATTENDU QU'**à la demande des membres du Conseil des commissaires, un appel de candidature a été transmis aux différents journaux hebdomadaires du territoire de la Commission scolaire;

**ATTENDU QU'**à la suite de cet appel de candidature, quatre (4) personnes ont manifesté leur intérêt;

**ATTENDU QUE** les quatre (4) candidats ont eu l'occasion de se présenter aux membres du Conseil des commissaires;

**ATTENDU QUE** la procédure de nomination prévue à l'article 3.3 des *Procédures de Régie interne du Conseil des commissaires* peut être utilisée pour la désignation de la candidature à soumettre à la consultation du Comité central de parents;

**SUR PROPOSITION DE** madame Diane Lamarche-Venne, il est résolu à l'unanimité :

De soumettre à la consultation du Comité central de parents la candidature de monsieur Denis Brousseau, en vue de sa nomination à titre de commissaire de la circonscription Dorval/L'Île-Dorval/Lachine – Ouest, pour la durée non écoulée du mandat à ce poste;

De fixer le retour de consultation au 4 février 2013.

**PROPOSITION ADOPTÉE.**

**SUR PROPOSITION DE** madame Nathalie Morin, il est résolu à l'unanimité de procéder à la destruction des bulletins de vote.

**PROPOSITION ADOPTÉE.**

ADVENANT 19 h 40, la séance est levée.

Destruction des  
bulletins de vote

CC12/13-01-098

Levée de la  
séance

\_\_\_\_\_  
La présidente

\_\_\_\_\_  
La secrétaire générale  
par intérim